



Un plan adapté à la conjoncture actuelle

C'est le moment de réévaluer votre stratégie de placement. Après le déclin des marchés boursiers en 2008-2009, beaucoup d'investisseurs ont constaté que leur bas de laine avait rétréci, entraînant ainsi des inquiétudes sur leur départ à la retraite au jour prévu. D'autres ont même reporté ce départ aux calendes grecques. Or, la situation a changé : les bourses canadiennes ont repris du poil de la bête et récemment atteint leur sommet des deux dernières années.

Même si votre capital n'a pas retrouvé ses dimensions originales, la tendance est favorable. Et, tout comme vous l'avez fait lorsque les marchés plongeaient, il est temps de réexaminer vos projections.

Si vous avez sensiblement modifié votre vision des choses, par exemple le niveau de vie escompté à la retraite, ou reporté votre départ de la vie active, il conviendrait maintenant de repenser vos priorités à long terme.

Il se peut, par exemple, que vous n'ayez pas à travailler aussi longtemps que vous le pensiez si vous réalisez vos gains et vous pourriez envisager de partir à la retraite plus tôt. Vous pourriez aussi intégrer plus de souplesse à votre plan.

N'oubliez pas qu'une retraite se planifie à long terme. En appliquant une stratégie adaptée à la conjoncture, vous pourriez disposer de plus de moyens lorsque vous aurez cessé de travailler. Par ailleurs, si vous êtes déjà retraité, votre niveau de vie pourrait augmenter. Il peut suffire d'analyser la répartition de votre actif pour accroître le potentiel de rendement de votre portefeuille à long terme.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Nous pouvons vous aider à évaluer et à revoir votre plan de retraite, discuter des moyens de profiter d'un contexte de placement plus favorable et vous montrer comment préserver une partie des sommes récupérées. ■**



Éric Caron, GPC, FCSI
Conseiller en placement
Gestionnaire de portefeuille
eric.caron@fbn.ca

Martin Côté, GPC, FCSI, Pl. Fin.
Vice-président
Conseiller en placement
Gestionnaire de portefeuille
martin.cote@fbn.ca

Lydia Gevry, B.A.A.
Adjointe en placement
lydia.gevry@fbn.ca

Téléphone : 819 566-7212
CA 1 800 567-3588
US 1 800 678-7155
Télécopieur : 819 566-5171
Portefeuille en direct :
1 888 751-1220

Site internet :
WWW.GROUPECOTECARON.CA

Adresse :
455, rue King ouest, bureau 600
Sherbrooke, Qc J1H 6E9

Pour réussir des placements à long terme, il faut un bon plan financier, qui tient compte des objectifs personnels, de la tolérance du risque et de l'horizon temporel. Comme conseillers en placement, notre rôle est de vous aider à concevoir un tel plan et à le respecter.

Selon des experts, notre service de recherche est parmi les meilleurs au Canada. Ainsi, vous pouvez être certain que nos recommandations se fondent sur une analyse fiable.

Si vous souhaitez discuter des suggestions ou des solutions décrites dans ce bulletin, nous serons heureux de vous rencontrer à votre convenance.



Des placements fiscalement efficaces et votre portefeuille



de profiter d'une occasion du marché – sont imposables.

Il existe par bonheur des stratégies permettant de réduire la facture fiscale liée aux placements.

Voyons d'abord comment les divers types de revenu de placement sont imposés.

REVENU DE PLACEMENT

Les intérêts sont entièrement imposables au taux marginal. Les comptes bancaires, les dépôts à terme, les certificats de placement garanti (CPG), les obligations, les fonds d'obligations et les dividendes de l'étranger peuvent tous générer des intérêts.

Toutefois, les dividendes d'entreprises canadiennes imposables et une grande proportion des distributions effectuées par les fonds de dividendes donnent droit au crédit d'impôt pour dividendes. Ainsi, les dividendes admissibles sont imposables à un taux moindre que les intérêts.

Les gains en capital sont imposables seulement une fois réalisés (à la vente ou au transfert d'un placement qui s'est apprécié). Les actions, les parts de fonds communs, les obligations et les

biens immobiliers peuvent produire des gains en capital, dont 50% seulement sont imposables. Ainsi, sur un gain en capital de 1 000 \$, seulement 500 \$ sont imposables au taux marginal. En outre, les gains en capital imposables peuvent être atténués par les pertes en capital.

STRATÉGIES D'ALLÈGEMENT FISCAL

Voici des moyens d'abaisser l'impôt au minimum dans un portefeuille de placement non enregistré.

Répartition efficace. Cette stratégie

consiste à répartir minutieusement vos titres entre vos comptes enregistré et non enregistré en fonction de leur traitement fiscal. Il pourrait s'avérer judicieux, suivant vos objectifs de placement, de détenir les titres rapportant des intérêts – comme les obligations et les bons du Trésor – dans un compte enregistré, et les titres qui sont censés rapporter des gains en capital ou des dividendes admissibles, dans un compte non enregistré.

Échelonnement des gains en capital.

Vous pouvez choisir le moment de la vente ou du transfert d'un titre, donc de la réalisation du gain en capital. Il est en fait possible de reporter le gain pendant des années. Vous pouvez aussi réaliser intentionnellement une perte en capital pour réduire ou annuler des gains en capital déclarés la même année.

Conjoint au revenu inférieur. Dans un couple, le conjoint au revenu supérieur peut régler toutes les factures et les dépenses courantes du foyer. Le conjoint au revenu inférieur peut ainsi investir plus librement. Son revenu de placement devrait être imposable à un taux moindre que celui de l'autre conjoint.

Placements par l'entremise des enfants. En vertu des règles d'attribution, si vous donnez à vos enfants mineurs de l'argent à investir, les intérêts et les dividendes seront imposables à votre nom. Toutefois, les gains en capital sont imposables au nom des enfants.

PROCHAINE ÉTAPE : Les considérations fiscales ne doivent pas orienter à elles seules vos décisions de placement. Lorsque vous envisagez un placement, c'est sa qualité et son rôle au sein de votre portefeuille qui importent avant tout. Nous pouvons vous aider à atteindre une efficacité fiscale optimale, à la lumière de vos objectifs et de votre tolérance du risque. ■

Nul ne souhaite payer plus d'impôt que nécessaire. Heureusement, les investisseurs canadiens ont accès à des outils fiscalement efficaces, comme le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Dans un REER, l'impôt est reporté jusqu'aux retraits. Dans le cas du CELI, ni les gains ni les retraits ne sont imposables.

Cependant, les placements hors régime enregistré – en vue d'atteindre un objectif à court terme, d'arrondir l'épargne-retraite ou

Un défi pour la retraite des femmes

Hommes et femmes vivent des vies différentes, même à la retraite. La réalité est que les femmes auront probablement besoin de plus d'argent que les hommes. Si vous ne planifiez pas comme il se doit et ne gérez pas judicieusement votre budget, votre sécurité financière pourrait être menacée.

Voici les éléments qu'une femme doit prendre en compte en planifiant sa retraite.

ESPÉRANCE DE VIE PLUS LONGUE

Les chiffres ne mentent pas. Les femmes ont besoin de plus d'argent parce qu'elles vivent plus longtemps que les hommes. L'espérance de vie d'une Canadienne à la naissance, d'après Statistique Canada, est de 83 ans, contre 78,3 ans pour un homme.

À compter de 65 ans, une femme peut s'attendre à vivre encore 21,3 ans en moyenne, contre 18,1 ans pour un homme. Son épargne-retraite doit donc durer plus longtemps, sans compter qu'elle est plus exposée au risque d'avoir besoin de soins de longue durée coûteux.

REVENU MOINDRE, PETIT BAS DE LAINE

De nos jours, à travail égal, les femmes gagnent, en moyenne, toujours moins que les hommes. Elles sont donc défavorisées lorsqu'elles investissent en vue de la retraite. En outre, il leur arrive souvent de devoir sacrifier leur revenu, temporairement ou pour de bon, afin d'élever les enfants.

Par ailleurs, d'après Statistique Canada, les femmes sont plus susceptibles de cesser de travailler ou de réduire leur horaire pour s'occuper d'un parent ou d'un ami âgé, et elles consacrent plus de temps que les hommes à ce genre d'activité. Leur potentiel d'accumulation d'une épargne-retraite – et peut-être leur revenu de pension – est donc inférieur à celui des hommes.

À cause de ces différences, une femme doit économiser une part plus grande de son revenu pour s'assurer un niveau de vie à la retraite équivalant à celui d'un homme. Et même si elle accumule autant, parce que son espérance de vie est plus longue, elle doit tirer un revenu annuel moindre pour faire durer son capital.

LES RISQUES DE VEUVAGE

Par rapport aux hommes, les femmes courent plus de risques de perdre leur conjoint, car elles ont une meilleure espérance de vie et le conjoint est souvent leur aîné. D'après Statistique Canada, il existe quatre veuves pour un veuf, et 45 % des femmes de 65 ans ou plus sont veuves. Ces facteurs peuvent influencer de manière significative les finances à la retraite, puisque le décès d'un conjoint élimine au moins la moitié du revenu du couple sans réduire d'autant les dépenses.

HABITUDES DE PLACEMENT

Des études ont démontré que, généralement, les femmes sont plus prudentes que les hommes en matière de placement. Leurs chances de se constituer une bonne épargne-retraite et de la gérer à long terme pourraient en souffrir, à cause d'une approche trop prudente qui ne prend pas en compte le volet croissance de leur portefeuille.



PROCHAINE ÉTAPE : Que vous soyez en couple ou célibataire, nous pouvons vous aider à préparer un plan approprié pour que votre épargne-retraite soit investie et gérée judicieusement de manière à générer un revenu aussi longtemps que vous en aurez besoin. ■

Atelier financier

Le CELI pour fractionner le revenu et réduire l'impôt de la famille

Votre compte d'épargne libre d'impôt (CELI) n'est pas qu'un moyen d'accélérer la croissance de vos placements. C'est aussi un outil de fractionnement du revenu qui peut alléger la facture fiscale de la famille.

Ce que c'est : Le CELI est un régime enregistré dans lequel le rendement n'est pas imposable. Les retraits ne le sont pas non plus. Tout Canadien majeur peut y cotiser jusqu'à 5 000 \$ par année.

Comment ça fonctionne : Il est très simple de fractionner le revenu à l'aide du CELI. Le conjoint au revenu supérieur cotise au CELI de l'autre en lui donnant l'argent nécessaire.

Normalement, pareil don serait assujéti aux « règles d'attribution », c'est-à-dire que le rendement de cet argent serait imposable en votre nom. Mais le gouvernement prévoit une exception lorsque le don est versé dans un CELI.

Pourquoi c'est important : Il est financièrement judicieux de donner de l'argent à votre conjoint pour son CELI, surtout s'il gagne moins que vous. Vous pouvez ainsi déposer 5 000 \$, somme qui générera chaque année un revenu non imposable.

Si vous êtes le conjoint au revenu supérieur, vous doublez ainsi la somme que vous pouvez mettre à l'abri dans un CELI. Votre conjoint pourra effectuer des retraits non imposables de son CELI au moment de son choix. ■

Faites la sourde oreille au bruit blanc

De nos jours, nous sommes constamment bombardés d'analyses économiques qui brouillent les cartes quand elles ne sont pas carrément contradictoires. Ce déluge finit par provoquer l'inquiétude et soulever toutes sortes de questions sur les placements.

Or, il ne s'agit souvent que de « bruit blanc ». Trop vous y attarder peut mettre en péril votre stratégie à long terme et vous inciter à envisager des décisions pouvant se révéler néfastes pour votre portefeuille.

Les réactions primaires aux nouvelles économiques ponctuelles peuvent mener à de mauvaises décisions, car elles reposent sur une vision à court terme assimilable à une tentative de « synchronisation avec le marché », stratégie malavisée rarement rentable.

Il vaut mieux respecter une stratégie fondée sur de solides données fondamentales et une vision à long terme, où les fluctuations temporaires sont aplanies.

En matière de placement, la réussite dépend d'une série de facteurs. Il ne s'agit pas de prédire l'évolution économique, mais de trouver des entreprises de qualité très prometteuses à longue échéance. Il s'agit aussi de créer et d'entretenir un portefeuille qui vous aidera à réaliser vos objectifs de placement et saura résister avec les années aux diverses tendances économiques.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Nous pouvons vous aider à départager le bruit blanc des renseignements pertinents et à garder le cap. ■**

Une boussole pour vos placements

En matière de placement, il est crucial de recourir aux outils les plus efficaces, comme votre énoncé de politique de placement. Ensemble, nous préparons et mettons à jour cette feuille de route écrite, bien détaillée, qui contribue à accroître vos possibilités de réaliser vos objectifs financiers. Voici quelques-uns de ses avantages.

IL TOURNE AUTOUR DE VOUS

Le processus de création de votre énoncé de politique de placement est tout aussi utile que son utilisation future. Ensemble, nous mettons au clair votre stratégie de placement, nous nous engageons à respecter un plan et nous résumons le tout dans un document écrit. C'est le point de référence par excellence, à partir duquel vous pourrez mesurer l'évolution de votre portefeuille.

IL ÉVALUE VOTRE PROGRESSION

Préparer un énoncé de politique de placement peut vous aider à déterminer si votre portefeuille et votre stratégie, dans leur état actuel, répondent à vos besoins. Si des modifications s'imposent, nous les verrons ensemble clairement et pourrons revoir la composition de votre actif (pourcentage d'actions, de titres à revenu fixe, d'espèces et autres) et ainsi retrouver le cap pour augmenter vos chances d'atteindre vos objectifs.

Votre énoncé décrit dans le détail tous les critères qui vous importent, de même que tout facteur que vous jugez essentiel et toutes vos préoccupations touchant vos placements.

Il se pourrait notamment que vos divers objectifs aient des horizons temporels distincts : études des enfants, voyage en famille et, bien entendu, départ à la retraite. Dans chaque cas,

nous mettrons au point une stratégie conçue pour tenter d'obtenir le résultat souhaité.

Par ailleurs, nous tiendrons compte en tout temps de votre tolérance du risque, de manière à ce que les choix que nous ferons ensemble respectent cette tolérance. Enfin, nous intégrerons aussi votre situation et vos besoins sur le plan fiscal, afin de réduire autant que possible l'impôt lié à vos placements.

IL JOUE UN RÔLE CLÉ

Avec le temps, votre énoncé de politique de placement constituera un cadre qui vous gardera sur la bonne voie. Par exemple, si l'évolution des marchés a pour effet de perturber la répartition de votre actif, nous ferons en sorte de la rétablir suivant les lignes directrices que vous aurez précisées.

Votre énoncé de principe peut aussi servir à vous garder les pieds sur terre et à vous protéger des réactions émotives que provoquent de temps en temps, chez bon nombre d'investisseurs, la conjoncture et les perspectives économiques. En suivant les lignes directrices tracées dans votre énoncé, il vous sera plus facile de ne pas déroger de votre plan à long terme en dépit des fluctuations des marchés, sans que les émotions entrent en ligne de compte dans vos décisions de placement.

En définitive, ce précieux document est un outil très efficace qui peut nous aider à évaluer et adapter votre portefeuille en fonction de vos attentes.

⇒ **PROCHAINE ÉTAPE : Il nous ferait plaisir de vous aider à préparer ou à revoir un énoncé de politique de placement qui fera écho aux réalités de votre situation et de vos objectifs financiers. ■**